Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20260921-lmc1550201-DE-1-1
Date de télétransmission : 07/10/2026
Date de réception préfecture : 07/10/2026

Publication électronique le : 7 octobre 2026

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Sylvie MEYFROIDT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, M. Claude BACHELET, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Maryse DELASSUS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Alexandre MALFAIT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

DÉSIGNATION DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT LOCAUX (EPLE).

(N°2026-338)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;
Vu le Code de l'Éducation et, notamment, ses articles R.421-15 et R.421-34 ;
Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 3ème commission « Éducation, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa

réunion en date du 07/09/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'émettre un avis favorable à la désignation par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, sur proposition du Chef d'établissement, de monsieur Laurent Huré, en qualité de personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration du collège Germinal de Biache-Saint-Vaast, conformément au document repris en annexe à la présente délibération.

Article 2 :

D'émettre un avis favorable à la désignation par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, sur proposition du Chef d'établissement, de monsieur Christophe David, en qualité de personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration du collège Roger Salengro à Saint-Martin-Boulogne, conformément au document repris en annexe à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

….....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 21 septembre 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

VILLE	Collège	Adresse	BP	CP	Ville	Civilité	NOM	PRENOM	PROFESSION + ACTIVITÉ ANNEXE	ADRESSE	Code postal	VILLE
BIACHE-SAINT-VAAST	Collège Germinal	22 rue Jean Jaurès		62118	BIACHE-SAINT-VAAST	monsieur	Huré	Laurent				
SAINT-MARTIN-BOULOGNE	Collège Roger Salengro	13 rue Roger Salengro	BP 918	62280	SAINT-MARTIN-BOULOGNE	monsieur	David	Christophe				

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction de l'Education et des Collèges
Service Administratif et Financier

RAPPORT N°50

Territoire(s): Arrageois, Boulonnais
Canton(s): BREBIERES, BOULOGNE-SUR-MER-2
EPCI(s): C. de Com. Osartis Marquion, C. d'Agglo. du Boulonnais

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2026

DÉSIGNATION DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT LOCAUX (EPLE).

L'article R.421-34 du Code de l'Education précise que les personnalités qualifiées des Conseils d'administration des collèges sont désignées pour une durée de trois ans.

Aussi, conformément aux deux premiers alinéas de l'article R.421-15 du même code, modifié par décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012, il convient de procéder à une nouvelle désignation, selon les principes suivants :

- « Lorsque le Conseil d'administration comprend une personnalité qualifiée, elle est désignée par le Directeur académique des services de l'Education nationale, agissant sur délégation du Recteur d'académie, sur proposition du Chef d'établissement, après avis de la collectivité territoriale de rattachement ».

- « Lorsque le Conseil d'administration comprend deux personnalités qualifiées, la première est désignée par le Directeur académique des services de l'Education nationale agissant sur délégation du Recteur d'académie, sur proposition du Chef d'établissement, la seconde est désignée par la collectivité de rattachement ».

Les personnalités qualifiées, proposées par les Chefs d'établissement et nommées par le Directeur Académique des services de l'Éducation nationale, sur lesquelles l'avis du Département est requis sont les suivantes :

Le principal du collège Germinal de Biache propose la nomination de monsieur Laurent Huré, -
, en qualité de personnalité qualifiée au sein de son conseil d'administration ;

Le principal du collège Roger Salengro à Saint-Martin-Boulogne propose la nomination de monsieur Christophe David,
en qualité de personnalité qualifiée au sein de

son conseil d'administration ;

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, d'émettre un avis favorable à la désignation par le Directeur Académique des services de l'Éducation nationale, sur proposition des Chefs d'établissement, des personnalités qualifiées suivantes :

- monsieur Laurent Huré,
 en qualité de personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration du collège Germinal de Biache-Saint-Vaast ;

- monsieur Christophe David,
 en qualité de personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration du collège Roger Salengro à Saint-Martin-Boulogne.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/09/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY